Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_271-DE

Délibération n° 2025.271

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_271-DE

Fougères Agglomération **2025.271**

2025.271 - Contractualisation - Programme européen LEADER - Demande de subvention d'ingénierie 2026

Depuis le 27 février 2023, Fougères Agglomération porte le programme européen LEADER (Liaison entre Actions du Développement de l'Économie Rurale) 2023-2027 sur son territoire ainsi que sur celui de Couesnon-Marches-de-Bretagne.

Pour mettre en œuvre ce programme, deux agents assureront les tâches d'animation (1 ETP) et de gestion administrative et financière (0,2 ETP) en 2026.

Afin de financer cette ingénierie, une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) au titre du soutien à l'ingénierie LEADER peut être sollicitée annuellement, à hauteur de 80% des dépenses.

Il est donc proposé que Fougères Agglomération sollicite cette subvention au titre de l'année 2026 comme suit :

ANNÉE 2026			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Frais de personnel pour l'animation **(1 ETP**) et la gestion (**0,2 ETP**) du programme *	65 797,01 €	Union Européenne FEADER-LEADER 80%	60 533,25 €
Frais de structure (forfait de 15% des frais salariaux directs)	9 869,55 €	Autofinancement 20%	15 133,31 €
TOTAL	***75 666,56 €***	***TOTAL***	***75 666,56 €***

**Application du forfait horaire institué par la Région de 34.12€, sur lequel se basera le calcul de la subvention x la quotité ETP. Le calcul ne correspond pas aux dépenses réelles.*

Vu la notification de la sélection du Groupe d'Action Locale (GAL) le 27 février 2023,

Vu la convention signée le 18 octobre 2023 entre la Région Bretagne et Fougères Agglomération comme structure-porteuse du programme LEADER,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'ingénierie LEADER 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé ;
- **D'APPROUVER** la démarche de sollicitation des fonds FEADER-LEADER ;
- **D'ACCORDER** un autofinancement prévisionnel de 15 133,31 € au titre du programme 2023-2027 pour la période de réalisation du projet allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU